

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 13 décembre 2021 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : mercredi 8 décembre 2021

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Mme Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs ~~Marina AFLALO~~, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, ~~Stéphanie GUERIN~~, Nicolas HIRSCH, ~~Véronique JON~~, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, ~~Véronique MARTINEZ~~, Bruno MUNDA, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Mme Marina AFLALO à M. Bruno MUNDA, Mme Véronique JON à M. Norddine GUEDAMI et Mme Véronique MARTINEZ à M. Pascal LEBRUN.

Membre excusé : Mme Stéphanie GUERIN

Mme Audrey MAIALE est excusée en début de séance

✓ Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie PAILLONCY est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

✓ Approbation du compte rendu du conseil du lundi 29 novembre 2021

Approuvé à l'unanimité.

✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Aucune décision prise depuis le dernier conseil municipal.

Commission Gestion du Personnel

✓ Délégation de fonction - M. Fabien DUPIN

Il est proposé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, M. Fabien DUPIN remplisse les fonctions liées à la commission Gestion du Personnel.

Il est habilité à assurer la gestion du personnel et à animer les entretiens liés au personnel communal (évaluations annuelles, recrutement ...)

Avis : acceptée à l'unanimité

Arrivée de Mme Audrey MAIALE

✓ Bon cadeau au personnel – Délibération

L'octroi d'un cadeau à des agents de la collectivité nécessite l'adoption préalable d'une délibération précisant :

- les bénéficiaires (tous les agents de la Commune, titulaires – contractuels – droits privés, etc..)
- les événements donnant lieu à octroi d'avantages (départs en retraite, mutations, etc..)
- le mode d'attribution (bons d'achat, chèques cadeaux, factures)
- le montant maximum accordé par cadeau.

Du point de vue des cotisations sociales et de l'imposition sur le revenu, l'URSSAF et l'administration fiscale considèrent que les cadeaux remis aux salariés sans lien direct avec leur activité professionnelle sont exclus de l'assiette des cotisations sociales et du revenu imposable *s'ils n'excèdent pas 5% du plafond de la sécurité sociale (= 171 € en 2021)*

Dans ce cas, le cadeau n'est pas considéré comme un avantage en nature et peut être imputé (par exemple) au **6232 Fêtes & cérémonies**.

Dans le cas contraire, il devra être considéré comme avantage en nature ou complément de rémunération, à imputer au **C/6488 Autres charges de personnel**.

Il est proposé de voter les éléments suivants :

- bénéficiaires : l'ensemble du personnel
- évènements donnant lieu à octroi d'avantages : fêtes de fin d'année
- mode d'attribution : chèque cadeau
- montant accordé par agent : 100 euros

Imputable au compte « 6232 Fêtes et cérémonies » du budget communal

Vote : adoptée à l'unanimité des présents

Commission Finances et économie locales

✓ **Prix de vente de la parcelle n°U1172 à M. MOREL - Délibération**

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2021 il a été acté que la parcelle n°U1172 serait vendue à M. MOREL sous réserve que son permis de construire sur la commune de Frontenas soit accordé.

M. MOREL a obtenu l'accord de la mairie de Frontenas.

Il convient de déterminer le prix de vente de cette parcelle. Elle fait 604 m² et est située en Zone N.

Comptant – de 2 000 habitants, la commune d'Alix est dispensée de consulter les domaines.

Vote : il est décidé de surseoir à statuer et de rencontrer M. MOREL (avec la commission urbanisme)

Commission Urbanisme

✓ **Présentation du logiciel Next'ADS**

SVE (saisie par voie électronique) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme

M. Alain DRIOT présente ce point

Conformément à la législation, à compter du 1er janvier 2022 un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne. Les communes doivent à partir de cette date, pouvoir réceptionner toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. C'est pourquoi, les communes en collaboration avec la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées ont mis en place un nouveau système de dépôt des autorisations.

Quels bénéfices pour les particuliers, usagers ou professionnels ?

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier à tout moment et où que l'on soit.
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés.
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Aussi, à compter du 1^{er} Janvier 2022, toute personne pourra déposer une demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée en passant par le portail internet de la Mairie d'Alix. Aucune autre forme dématérialisée ne sera acceptée.

Toutefois, les personnes qui souhaitent déposer une autorisation sous format papier, pourront toujours le faire en passant par le secrétariat.

Néanmoins il est toujours fortement conseillé de rencontrer la commission urbanisme avant tout dépôt de dossier (papier ou dématérialisé) afin d'être conseillé sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) d'Alix.

En prochaine commission urbanisme, un point sera fait sur les droits de consultation de ce logiciel par les membres de cette commission.

Questions diverses :

✓ **Présentation du projet de renouvellement informatique et télécom**

M. Franck SUBERT présente ce point.

Dans le cadre du vieillissement du matériel informatique et de l'évolution des usages, le projet de la commune est de changer les ordinateurs de la mairie qui datent de 2008 ainsi que les serveurs de la mairie et de l'école qui datent de 2014. L'acquisition d'écrans permettant de travailler sur des documents dématérialisés est prévue.

Le stockage des données se ferait sur le cloud.

Le vidéoprojecteur de la salle du conseil serait changé en y intégrant la possibilité de fonctionner en visio conférence.

Dans le cadre de la subvention « Socle numérique », il sera fait l'acquisition d'ordinateurs et de tablettes supplémentaires à l'école.

Le conseil municipal remercie M. Franck SUBERT pour le travail accompli.

✓ **Les vœux de la municipalité sont** maintenus, à ce jour, le dimanche 9 janvier 2022, avec passe sanitaire, sans « verre de l'amitié ».

✓ **La distribution aux colis aux Anciens** sera effectuée dimanche 19 décembre 2021 de 9h30 à 12h00 en respectant les consignes sanitaires actuelles. Nous nous interrogeons sur la participation des enfants du CMEJ qui n'ont pas de passe sanitaire ainsi qu'une simple distribution en porte à porte. Une décision sera prise dans les prochains jours.

✓ **Avenir du site de l'Hôpital d'Alix**

M. Nicolas Hirsch et M. Pascal LEBRUN ont rencontré le vendredi 3 décembre 2021 les partenaires concernés par l'avenir du site de l'hôpital d'ALIX. L'Agence National de la Cohésion du Territoire (ANCT), va être saisie. Le dossier doit être porté par la Mairie. La Mairie n'ayant pas les compétences pour, les partenaires (Préfecture, Communauté de Communes ...) l'aideront. Le dossier sera déposé à la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55.

Suivent les signatures :

La secrétaire :

Marie PAILLONCY

Les conseillers municipaux :

~~Marina AFLALO~~

Franck DUMOULIN

~~Stéphanie GUERIN~~

Audrey MAIALE

Franck SUBERT

Le Maire :

Pascal LEBRUN

Frédérique BURTIN

Fabien DUPIN

Nicolas HIRSCH

~~Véronique MARTINEZ~~



Alain DRIOT

Norddine GUEDAMI

~~Véronique JON~~

Bruno MUNDA

